

LOU PASSADOU

 Your local link

 Bindeglied

 "Le Trait d'Union"



L'inauguration du «Skate Park» ou Aire de glisse

La commune de Bédoin poursuit l'effort important entrepris depuis 2008 pour la création d'équipements sportifs à disposition des jeunes ou des moins jeunes. Après la création du « City Park » en 2010, la réfection du terrain de foot et la création d'un terrain d'entraînement, l'aménagement de la station du Chalet Reynard, c'est maintenant le « Skate Park » ou aire de glisse qui vient d'être inauguré le dimanche 4 décembre dernier par monsieur le Maire, en présence de monsieur Max Raspail, Conseiller Général, et des maires de Villes sur Auzon et de St Pierre de Vassol.

Cette réalisation est l'aboutissement de l'initiative d'un groupe d'une dizaine de jeunes de Bédoin qui depuis 2009 a travaillé avec la commission municipale « sports jeunes et associations » pour définir leurs attentes dans ce domaine sportif. Le projet a été élaboré courant 2010 en concertation entre la commission et ce groupe de jeunes.



L'espace est ouvert en plein jour en accès libre aux pratiquants de « rollers », « skate », « BMX » et autres trottinettes, équipés obligatoirement d'un casque de protection conformément au règlement intérieur affiché. Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents. Cette installation dont le coût s'élève à 51 000 € (modules et réfection de l'enrobé) a été financée conjointement par la mairie et le Conseil Général.

Alain CONSTANT
et la commission Sport Jeunes et Associations



L'implantation dans l'espace Croix de la Salle, à proximité du stade répond à la volonté des élus de profiter d'un site où les bases et fondations existaient déjà (l'enrobé de l'ancien terrain de basket a été refait) et de conforter la vocation sportive de ce site, prévue par l'étude de programmation.

Installé en novembre par la Société E2S de Roquemaure, le site comporte quatre modules en bois traité, (rampe de lancement, module de saut etc..) revêtus d'une résine « HPL » qui facilite la glisse, réduit les nuisances sonores, limite l'entretien et évite les problèmes de chaleur l'été. Le tout est sécurisé et conforme aux normes en vigueur.



Apéritif d'accueil des nouveaux arrivants

Le désormais traditionnel accueil des nouveaux arrivants s'est déroulé le jeudi 10 novembre au Centre Culturel. Après la visite du village sous la conduite d'une guide conférencière de la CoVe, soixante trois nouveaux venus ont répondu à l'invitation. Après le discours de bienvenue de M. le Maire et la présentation des membres du Conseil Municipal, les rencontres avec les élus et les responsables d'associations participant à cette manifestation se sont poursuivies autour du magnifique buffet préparé par Julien Beynet nouveau responsable du restaurant scolaire.

Merci à Myriam et au personnel municipal qui ont organisé cette soirée, aux associations présentes ainsi qu'à tous les nouveaux résidents à qui nous souhaitons une heureuse et longue implantation à Bédoin.

Téléthon

La commune de Bédoin et les bénévoles associatifs se sont regroupés, cette année encore, à l'occasion du 25e anniversaire du Téléthon national. L'implication des uns et des autres a permis de récolter la somme de 2480 €, somme que nous espérons quelque peu supérieure, puisque nous nous fixons annuellement l'euro symbolique par habitant.

Le défi 2011 (chaîne humaine) a rassemblé, pour cette première, 80 personnes, participation que nous espérons voir s'accroître en 2012. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur soutien à cette manifestation de solidarité qui permet de faire avancer la recherche médicale et les thérapies liées aux diverses maladies génétiques.

Nous vous donnons rendez-vous, dès à présent pour l'édition 2012.

L'équipe organisatrice du Téléthon-Bédoin

E ditorial

La période de fin d'année est un moment privilégié de retrouvailles familiales et de festivités. À quelques jours des fêtes, le climat reste automnal, comme si la chaleur de l'année 2011 souhaitait se prolonger ...

Cette année a été fertile en événements.

Concernant l'avenir de notre territoire d'abord : après bien des réunions pour tenter de trouver un accord consensuel, Monsieur le Préfet doit nous faire part de ses arbitrages avant la fin de l'année. Espérons que cela permettra la poursuite de la structuration de l'intercommunalité dans une configuration élargie favorisant le développement de notre territoire et la prospérité de ses habitants.



La politique d'équipement de la commune s'est poursuivie : aménagements de voies et de parking, adduction d'eau, travaux d'irrigation, équipements sportifs tel le « skate park », ont été menés à bien au cours du trimestre. Les travaux de la mairie se poursuivent.

La commune reprendra dès début 2012 les services touristiques assurés jusqu'alors par l'Association de l'Office de Tourisme qui s'est investie dans ce domaine depuis des décennies et que nous remercions chaleureusement. Le développement touristique, ressource principale de notre commune, exige désormais un travail de promotion intense et des moyens qui ne peuvent être mis en place qu'au niveau mieux adapté de l'intercommunalité. Ceci ne met en aucune façon en cause l'information et les contacts locaux indispensables et qui seront maintenus.

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) nouveau document d'urbanisme va entrer en vigueur. Il applique des règles nouvelles, adapte la superficie des zones constructibles à la progression prévue de la population, tout en préservant au mieux les espaces agricoles et en protégeant l'environnement. Il obéit aussi à des normes ou des contraintes nouvelles qui s'imposent à nous quels que soient nos choix : les conseillers et services divers qui ont suivi son élaboration sont là pour nous les faire connaître et nous imposer leur application. Ces contraintes peuvent susciter des déceptions ou des incompréhensions, mais elles sont toutes dictées par l'intérêt général.

Que 2012, dans le contexte hélas bien réel de crise économique que nous connaissons, nous apporte la volonté et le dynamisme nécessaires pour y faire face. Sachons, avec les échéances électorales importantes qui s'approchent, garder à l'esprit ces objectifs d'action collective et d'intérêt général qui nous permettront d'avancer dans le bon sens. Passez de bonnes fêtes, sincèrement.

Vœux du Maire

**Monsieur le Maire et le Conseil Municipal seront heureux de vous accueillir
le vendredi 6 janvier 2012 à partir de 18h30 au Centre Culturel
à l'occasion de la présentation des vœux pour la Nouvelle Année.**

Journal municipal d'information de BÉDOIN

N° 66 - Décembre 2011 trimestriel



Lou Passadou

Journal municipal d'information

Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*

Rédacteur en chef : *Pierre COLIN*

Photos : *Mairie de Bédoin - Didier PEBRE*

Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

Tirage 2000 exemplaires

Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Conseil municipal et fiscalité de l'urbanisme .. 4-5

Création du «Bike Park»

A propos du Ventoux - Intercommunalité 6-7

Noël vu par les enfants 8-9-11

La vie à Bédoin 10-12-13-14

La vie associative 15

État civil, Garde des médecins 16

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011

Présents : Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Chantal BLANC, Brigitte COUTELEN, Émilie DUTERTRE-CHAUVIN, Gilberte LEVY CONSTANT, Michèle MARTIN-CHAMBON, Béatrice ROUX, Hélén ADAM, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Pierre COLIN, Alain CONSTANT, Francis MIKOLAJCZYK, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER,

Absents représentés : Paule BENNER, Aurore LOUIS, Blandine RASSELET, Christophe BERNARD.

Absents : Thomas CIARDELLI, Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ.

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des présents

1 - Convention de financement de logements aidés

Par anticipation du P.L.U. en cours de finalisation, qui pour les projets ou permis de construire de plus de 4 lots prévoit l'obligation de réaliser un pourcentage minimum de logements aidés destinés à l'accueil des personnes à revenus modestes, la municipalité incite les constructeurs à appliquer dès à présent cette prescription pour les projets de plus de 300 m² de surface construite. Dans ce cadre, pour un projet présenté par une S.C.I. de construction de 6 logements quartier du Pesquié, le constructeur s'est engagé à réaliser deux logements locatifs sociaux. Pour faciliter cette réalisation la commune participe à la construction de ces logements dits « aidés » par une subvention d'un montant de 20 000 €, sous réserve que soit transférée à la commune la liberté de choix pour l'attribution des deux logements à caractère social, ceci dans le respect des conditions légales.

2 - Acquisition de réserve foncière

Dans le cadre de la constitution de réserves foncières pour répondre aux objectifs du P.A.D.D, notamment pour l'aménagement d'aires de stationnement en périphérie du village, le Conseil Municipal donne son accord pour un projet d'acquisition d'un terrain de 7.635 m² situé route de Carpentras, contigu au parking récemment aménagé, pour un montant de 115 000 €.

Une clause de l'acte de vente spécifiera le caractère inconstructible du terrain pour une période de vingt ans, ceci conformément aux prescriptions des documents d'urbanisme qui situent ce terrain en zone naturelle inconstructible.

3 - Décisions modificatives du budget de la Commune

Les décisions modificatives suivantes du budget communal ont été approuvées :

- pour la mise en conformité de l'ascenseur du centre culturel, prélèvement de 4 700 € sur l'article « entretien de bâtiment » pour les affecter à ce projet en investissement.
- pour l'acquisition de deux réfrigérateurs pour le restaurant scolaire, prélèvement de 4000 € sur l'article « entretien de bâtiment » pour les affecter à l'opération « mobilier » en investissement.
- pour réaliser des aménagements de voirie sur le parking St Marcellin, prélèvement de 19 000 € sur l'article « entretien voies et réseaux » pour les affecter en investissement « voirie ».
- pour la réalisation d'un pluvial près de la borne de sulfatage des Baux, prélèvement de 7 000 € sur l'article « entretien voies et réseaux » pour les affecter en investissement « voirie ».
- pour la réfection du chemin des Granges, prélèvement de 110 000 € sur l'article « dépenses d'investissement imprévues » pour les affecter à cette nouvelle opération.

4 - Garantie d'emprunt pour « L'Association Développement Sportif et Touristique du Mont Ventoux »

Cette association qui gère notamment les remontées mécaniques du chalet Reynard a réalisé d'importants travaux d'aménagement de pistes pour créer « un bike park » pour la pratique sportive du V.T.T de descente.

Cette réalisation faite avec la participation de la commune et des subventions de l'Europe, de l'Etat et de la Région, entraîne pour l'association la nécessité de recourir à un emprunt relais à hauteur de 55 000 € en attendant le versement des subventions allouées.

Pour cet emprunt à court terme d'une durée de 6 mois, la banque exige en garantie une caution solidaire de la mairie de Bédoin. La délibération a pour objet de donner cette garantie.

5 - Mise à jour du plan de financement pour la mise en valeur du site « La colline de St Antonin »

Après attribution d'une subvention de l'Etat de 27 750 € au titre de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) le plan de financement de cette opération déjà prévue au budget pour un montant global de 132 756 € TTC est ainsi révisé :

- Etat DETR	27 750 €
- Etat – Réserve Parlementaire	15 000 €
- Conseil Régional PACA	10 000 €
- Conseil Général – FDIE	15 000 €
- Autofinancement communal	65 006 €

6 - Bibliothèque

Un montant de 150 € est prévu pour régler la note d'honoraire de Madame Anaïs GINOUX à l'occasion de la vidéoconférence qu'elle anime le 7 octobre 2011 dans le cadre de la manifestation « Carnets de voyages ».

7 - Convention d'escalade dans la Combe obscure

Le conseil municipal donne son accord pour la signature d'une nouvelle convention avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME), concernant la pratique de l'escalade sur le site de la Combe obscure.

8 - Convention de servitude pour la pose de canalisations de conduite d'irrigation par le Canal de Carpentras

Pour l'implantation de canalisations souterraines sous la voie communale une convention de servitude est établie entre la commune et le canal de Carpentras.

9 - Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV)

Cette modification des statuts décidée par le SMAEMV est soumise à l'approbation du Conseil Municipal

10 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux (SIBSOMV)

Cette modification proposée par ce syndicat et qui concerne la définition de tronçons de rivières pris en charge par le syndicat, à Modène, à Villes-sur-Auzon et à Mormoiron est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

11 - Évaluation des charges transférées à la CoVe

Suite au transfert de la crèche associative « Les Pirouettes » de la commune de Mazan à la CoVe à compter du 1er janvier 2011, la commission d'évaluation des charges transférées a établi son rapport sur le coût financier net de ce transfert. Ce rapport, qui selon la loi doit faire l'objet d'une approbation de chaque commune de la CoVe, est approuvé par le Conseil Municipal.

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2011

Présents : Luc REYNARD, Paule BENNER, Chantal BLANC, Brigitte COUTELEN, Gilberte LEVY CONSTANT, Michèle MARTIN-CHAMBON, Béatrice ROUX, Hélén ADAM, Christophe BERNARD, Gilles BERNARD, Christophe CHAUMARD, Pierre COLIN, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER.

Absents représentés : Paulette BAUDILLON, Émilie DUTERTRE-CHAUVIN, Aurore LOUIS, Blandine RASSELET, Thomas CIARDELLI, Alain CONSTANT et Francis MIKOLAJCZYK.

Absents : Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ.

Les délibérations suivantes ont été prises à

l'unanimité des présents

1 - Cession d'un véhicule communal sorti de l'inventaire

Il s'agit d'un camion benne de marque Saviem datant de 1980 dont l'état général ne justifie plus l'entretien.

Monsieur Thomas Ciardelli, conseiller muni-

cipal, récupérateur automobile a proposé d'acquiescer ce véhicule pour un montant de 400 € TTC. Cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal. Ce bien fera l'objet d'une sortie de l'actif communal.

2 – Indemnité annuelle du receveur public

En rémunération de son activité de conseil à la commune, le trésorier receveur du trésor public qui exerce cette fonction pour notre commune peut percevoir une indemnité dite de conseil. Une indemnité de 596,52 € est donc attribuée au bénéficiaire de Monsieur Muratel au prorata du temps écoulé en 2011 avant son départ à la retraite, une indemnité de 50,33 € étant attribuée à Madame Finck qui lui succède.

3 – Contrat Enfance Jeunesse

« Le contrat Enfance Jeunesse, volet Jeunesse » qui lie la C.A.F et la M.S.A. du Vaucluse avec la Commune étant arrivé à son terme le 31 décembre 2010, le renouvellement de ce contrat est signé avec les mêmes partenaires à compter du 1er janvier 2011, avec effet rétroactif à cette date et pour une durée de 4 ans soit de 2011 à 2014.

4 – Convention avec A.C.A.R.E Environnement

La commune de Bédoin a signé pour 2011 une convention avec l'Association Acare Environnement qui lui permet de disposer à temps partiel d'une équipe de 8 personnes en réinsertion, soit 24 heures par semaine, pour la réalisation de réhabilitation du petit patrimoine. Compte-tenu de la qualité des travaux exécutés en 2011, la Commune envisage de confirmer à Acare Environnement son intention de prolonger cette convention sur toute l'année 2012, pour des travaux concernant l'environnement et la réhabilitation du petit patrimoine, ceci aux mêmes conditions soit

un coût global de 40 000 € pour la commune, auquel s'ajoutent les matériaux à approvisionner et les outils spécifiques nécessaires.

5 – Mise en valeur du site St Antonin

Convention de financement avec le Syndicat Mixte d'aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux

La Commune a attribué à ce syndicat par délibérations du 18 janvier et du 3 février 2011, la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en valeur de ce site.

Dans ce cadre une convention de financement doit être signée entre la Commune et le Syndicat Mixte définissant les modalités de financement de cette opération. Cette délibération fixe le montant réel des travaux, après consultation des entreprises, à 112 600 € HT au lieu de 110 000 € initialement prévus.

6 – Taxe Locale d'Aménagement

Le Conseil Municipal sur proposition du maire décide de fixer à hauteur de 5 % (part communale) la nouvelle taxe d'aménagement qui se substituera à compter du 1er mars 2012 aux différentes autres taxes d'urbanisme.

7 – Avis de la Commune sur le projet de fusion entre les 4 intercommunalités de la CoVe et du Comtat Venaissin

Conformément à la proposition de M. le Préfet de Vaucluse, les 38 communes concernées par ce projet doivent s'exprimer sur le périmètre envisagé pour la création éventuelle de cette communauté d'agglomération. Bien que la procédure de fusion soit actuellement suspendue et que l'examen de ce projet soit renvoyé à une date ultérieure, le Conseil Municipal souhaite réaffirmer son attachement au périmètre défini par le Préfet et incluant les 38 communes actuelles sans exception. Une délibération est donc votée en ce sens. Par contre aucune délibération n'est

prise concernant les projets de statuts et la répartition des sièges au sein de cette future intercommunalité, la question n'étant plus d'actualité dans le contexte actuel et devant être reconsidérée le moment venu.

Questions diverses :

Deux motions sont proposées et adoptées également à l'unanimité, l'une prise sur proposition de l'Association nationale des élus du vin et de la vigne concernant l'opposition des élus à la libéralisation des droits de plantation, l'autre contre l'instauration récemment annoncée par le Ministre de l'Agriculture d'une taxe à l'hectare versée annuellement par les communes forestières à l'Office National des Forêts.

Les délibérations suivantes ont été prises à la majorité des présents ou représentés

1 – Municipalisation de l'Office de Tourisme

Après analyse de la situation existante et en pleine concertation avec l'Association qui gère l'Office de Tourisme, il est décidé d'approuver le principe de la municipalisation de ce service, indispensable à l'économie du village, à compter du 1er janvier 2012. Des délibérations ultérieures pourront être prises sur des questions techniques.

Voté par 19 voix pour

Une voix contre Francis MIKOLAJCZYK
Trois abstentions Michèle MARTIN-CHAMBON, Thomas CIARDELLI, Hélien ADAM,

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Fiscalité de l'urbanisme : mise en place de la taxe d'aménagement

La réforme de la fiscalité de l'urbanisme a fait l'objet d'une loi votée par le parlement en décembre 2010. Elle entrera en application au 1er mars 2012. Son objet est de simplifier la fiscalité de l'urbanisme en créant une Taxe unique appelé « **Taxe d'aménagement** » qui remplacera l'actuelle Taxe locale d'équipement (TLE) pour tous les dossiers d'urbanisme déposés à compter du 1er mars 2012.

A compter du **1^{er} janvier 2015** cette taxe se substituera également aux participations d'urbanisme actuellement en vigueur, notamment la participation pour raccordement à l'égout, la participation pour la réalisation de parcs publics de stationnement, la participation pour voirie et réseaux. Les opérations assujetties à la taxe d'aménagement (TA) sont toutes les opérations d'aménagement, de construc-

tion, de reconstruction et d'agrandissement, ainsi que les installations ou aménagements de toute nature soumis à une autorisation d'urbanisme.

En sont exonérées les constructions destinées à un service public, les constructions d'habitation bénéficiant d'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), les reconstructions à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de 10 ans, la surface d'exploitation des bâtiments agricoles et les constructions d'une surface inférieure à 5m².

La Taxe d'Aménagement est instituée de plein droit dans toute les communes où existe un plan d'urbanisme (POS ou PLU). Son montant est affecté au financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation.

Son montant est ainsi déterminé :

Surface de la construction, multipliée

par la valeur forfaitaire au m² multipliée par le taux défini par la collectivité. La surface prise en compte **comprend toutes les surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur sous plafond est égale ou supérieure à 1,80 m**, y compris les sous-sols et garages.

La valeur forfaitaire est de 660 € au m² (au 01/01/2011). Cette valeur forfaitaire est diminuée de 50% (330 € au m²) pour les **logements sociaux**, ainsi que pour les 100 premiers m² d'une résidence principale. Le taux applicable sur la commune de BEDOIN à été fixé par délibération du Conseil Municipal le 29 novembre 2011 à 5 %. Ce taux est fixé pour 3 ans.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à la mairie (service urbanisme).

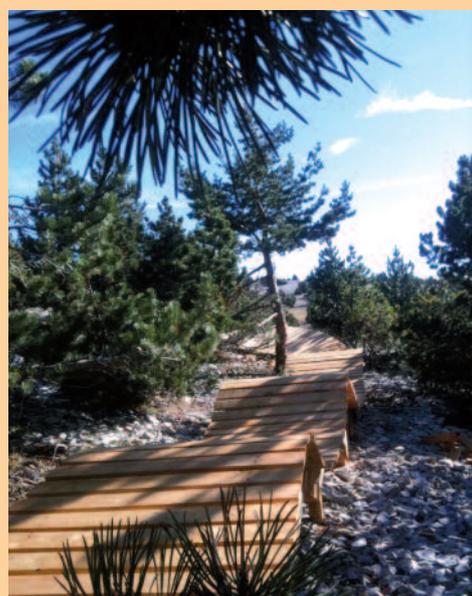
Pierre COLIN et le service urbanisme

Avec la création du «Bike Park», la station du chalet Reynard élargit son activité

Depuis son inauguration le 24 septembre dernier le tout nouveau « Bike Park » accueille à la station les sportifs pratiquant le V.T.T ou le vélo de descente, équipés de protections et d'un casque intégral.

Le téléski de l'Ermittant permet à ces sportifs de remonter en vélo pour accéder aux 3 pistes, verte, bleue, et rouge, aménagées de bosses, de virages relevés, de plates formes de saut et de modules de bois de formes variées. La remontée se pratique sur le téléski, comme pour le ski (la perche sous les fesses, le corps droit sur les pédales) les plus agiles peuvent pratiquer ce sport dès l'âge de 8 ans, sachant que les pistes offrent différents niveaux de difficultés.

Depuis son ouverture les installations connaissent un vif succès, en attendant la neige... Si elle vient, la station tournera !



Les pratiquants viennent de près ou de loin depuis les Alpes Maritimes jusqu'à l'Isère, sans oublier l'Ardèche, l'Hérault et bien d'autres départements. Le Chalet Reynard est en effet la seule station ouverte en France tant que le temps et l'absence de neige le permettent et pas seulement en été. Déjà, Anne Caroline Chausson notre championne olympique, 12 fois championne du monde, ainsi que le vice champion du monde de descente et bien d'autres s'entraînent chez nous !

Cette réalisation menée conjointement avec la Mairie et dont le coût s'élève à 81 000 € a été cofinancée à hauteur de 80 % par l'Europe, le Région et le Département dans le cadre de l'aide aux stations de moyenne montagne.

L'ouverture : 10h00 – 17h00. Tous les week-end de l'année sous réserve du temps (pluie, vents forts, grand froid, neige).

Les tarifs : Adultes : 14 € la journée
10 € la demi journée à partir de 14h00
Enfants : 10 € la journée
8 € la demi journée à partir de 14h00
Groupes : 12 € la journée par personne pour un groupe à partir de 5 avec accompagnateur diplômé.

Renseignements

Chalet REYNARD – Office de Tourisme Bédoin - Tél. 04.90.65.63.95 - www.bedoin.org

Site internet : www.facebook.com/VentouxBikePark

Location de vélos et équipements complets : www.bedoin-location.fr

Didier PEBRE, Président de l'Association « Développement Touristique du Mt Ventoux »

C'est avec beaucoup d'intérêt que la commune s'est engagée derrière Didier Pèbre et son Association sur ce projet bien conçu et novateur pour la Région. Il apportera dans l'avenir des ressources financières pour pallier les insuffisances de l'enneigement et permettra également d'offrir aux amateurs de vélo de descente un axe privilégié de descente depuis la ligne de crête et le « bike park » pour rejoindre Bédoin par la combe de Canaud ou le tracé de la conduite d'eau.

La réalisation a également un impact financier local non négligeable (encadrement, location de vélo et d'équipement, petite restauration etc...). Elle est aussi respectueuse de l'environnement puisque les structures sont entièrement en bois de mélèze et qu'elle ne comporte aucun apport de type béton, bitume ou autres.

Bravo à l'Association et à son Président pour leur vision de l'avenir et leur gestion du domaine.



Alain CONSTANT

La forêt méditerranéenne en danger

Le 28 septembre 2011, le Ministre de l'agriculture M. Bruno Lemaire, soutenu par l'Association des communes forestières (COFOR), annonçait que pour « améliorer la situation financière de l'Office National des Forêts (O.N.F.) », ces communes devront désormais payer annuellement une redevance de 2 € par hectare de forêt communale.



Pour Bédoin qui possède, rappelons-le, la plus grande forêt communale de France bénéficiant du régime forestier

(6 300 Ha,) c'est une catastrophe : 12 600 € nous seraient prélevés dès 2012 et le risque est grand de voir cette contribution s'accroître dans les années à venir. Plusieurs communes voisines possédant également de vastes surfaces forestières (Villes-sur Auzon, Venasque, Méthamis, Malaucène, Flassan, Blauvac, Beaumont du Ventoux entre autres) seront aussi assujetties à ce prélèvement. En fait c'est toute la forêt méditerranéenne qui est concernée alors que son exploitation par les communes est souvent déficitaire. En contrepartie, nous serions « autorisés » à accroître de 25 à 35 % nos coupes annuelles de bois, ce qui suscite les remarques suivantes :

- en mettant plus de bois sur le marché toutes forêts réunies, le prix ne va-t-il pas baisser ?
- pour produire plus nous devons déboiser davantage : la croissance des arbres, lente sous nos latitudes, n'obéit pas aux décisions ministérielles et les « tours de coupe » ne peuvent pas être accélérés.
- devons-nous refaire du Ventoux le « mont Chauve »



que nos ancêtres ont connu et dont la réhabilitation a duré 150 ans ?

- faut-il au nom d'un objectif purement financier détériorer irrémédiablement un paysage touristique inégalable ? Faudra-t-il faire payer aux habitants de Bédoin par des impôts supplémentaires la gestion de notre forêt alors que nos espaces naturels profitent à tous bien au-delà des limites communales, ou bien devons-nous instituer des péages ou des droits d'accès pour équilibrer ce budget ?
- que deviendront tous les travaux entrepris pour le classement et la valorisation de notre patrimoine naturel (Natura 2000, Réserve de la Biosphère, îlots de senescence) ?
- enfin sachant qu'il est prévu un plan de suppression de 700 emplois à l'O.N.F et que pour la seule unité territoriale du Nord Vaucluse le nombre d'agents de l'O.N.F. va être réduit de 12 à 8 personnes, peut-on croire à l'efficacité de la contribution financière qui nous est demandée ?

Autant de questions que tous les maires des forêts communales du Vaucluse posent à nos parlementaires et aux syndicats intercommunaux. J'ai personnellement interpellé à ce propos le président de l'O.N.F., Monsieur Gaymard lors du congrès des maires en novembre dernier.

Nous attendons et nous espérons une réponse positive et équilibrable.

Luc REYNARD

INTERCOMMUNALITÉ

Le projet de regroupement de la CoVe, avec les communautés de communes des Sorgues du Comtat, du Pays de Sault et des Terrasses du Ventoux, pour former une communauté d'agglomération du grand Ventoux regroupant 38 communes autour de Carpentras se trouve actuellement au point mort.

Malgré un accord apparemment unanime sur le périmètre de cette future intercommunalité, aucun accord n'a pu se réaliser sur la date de cette fusion, les 3 communautés de communes voisines de la CoVe et certaines communes de la CoVe (dont Bédoin) souhaitent qu'elle se réalise dès janvier 2012, tandis que la majorité actuelle de la CoVe souhaite que soit réalisée **avant toute décision**, une étude préalable coûteuse confiée à un organisme extérieur. Les élus des trois autres communautés concernées ont pris acte de cette position et se disent désormais prêts à engager une concertation qui pourrait déboucher à terme sur la fusion, mais sans engagement préalable.

La commune de Bédoin quant à elle réaffirme son souhait de voir aboutir au plus vite une intercommunalité englobant

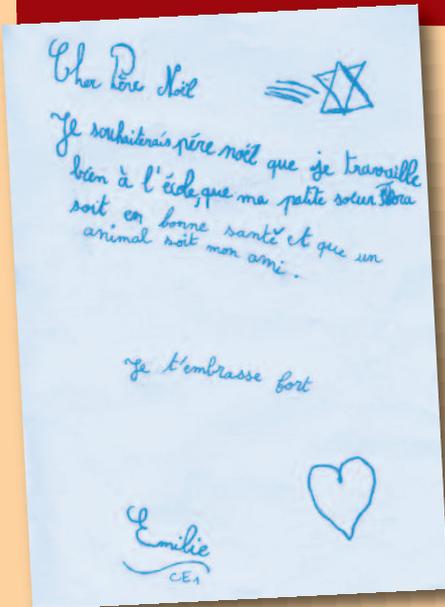
les 38 communes. Elle s'est exprimée à ce sujet en votant à l'unanimité en Conseil Municipal le 29 novembre dernier une délibération favorable à ce nouveau périmètre.

De fait, la fusion éventuelle se trouve reportée au plus tôt en 2013, et plus vraisemblablement, étant donné la proximité des élections municipales prévues en mars 2014, à début 2015. On peut déplorer ce nouveau retard qui va directement à l'encontre de l'intérêt économique, social et financier de notre territoire et de ses habitants.

Reste qu'à partir de janvier 2012 et jusqu'en juin 2013, le Préfet a, dans l'état actuel de la loi, tout pouvoir pour prendre une décision d'autorité, sans l'accord préalable des communes ni des intercommunalités existantes. Quel usage en fera-t-il ?

Souhaitons que s'engagent le plus vite possible un dialogue et une concertation constructive entre les représentants des 4 communautés concernées, avec comme seul objectif l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Pierre COLIN



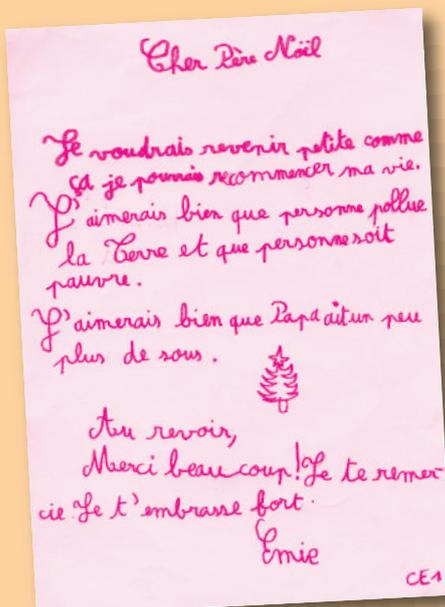
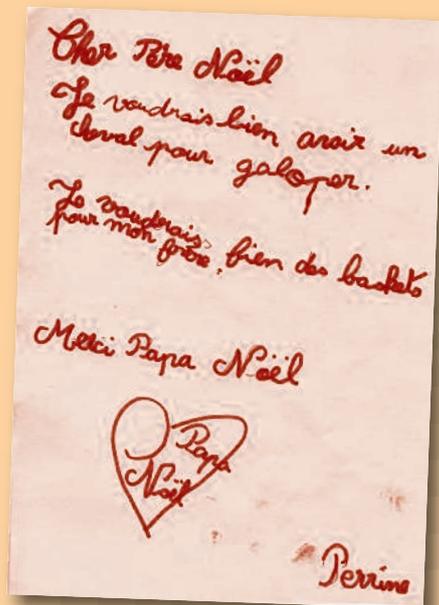
Si j'étais un cadeau, je me multiplierais par milliers,
Je m'offrirais à toute l'humanité

Si j'étais la paix, je règnerais dans le monde entier,
Pour toute l'éternité.



Mes plus beaux cadeaux seraient :

- D'abolir la pauvreté
 - D'arrêter de discriminer
 - De renforcer l'amitié
 - De réconcilier le monde entier
- Bref, Noël est mon moment préféré



Je t'aime ! Ô toi Noël pour l'amour que chaque année tu nous ramènes
Offre-nous de la paix,
Yeux tendres et visages gais
Et que tu sois :
Un jour pour rêver d'amour et d'amitié, pour mettre fin aussi à la
Xénophobie.

Nos familles sont là
On va passer un moment de joie
Eblouissant et merveilleux
Les petits et grands seront tous heureux.

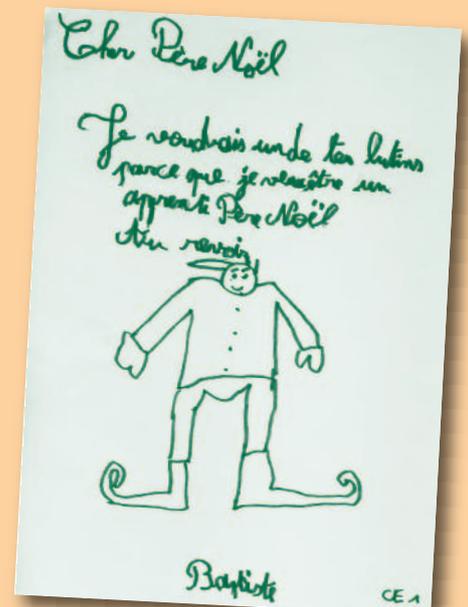
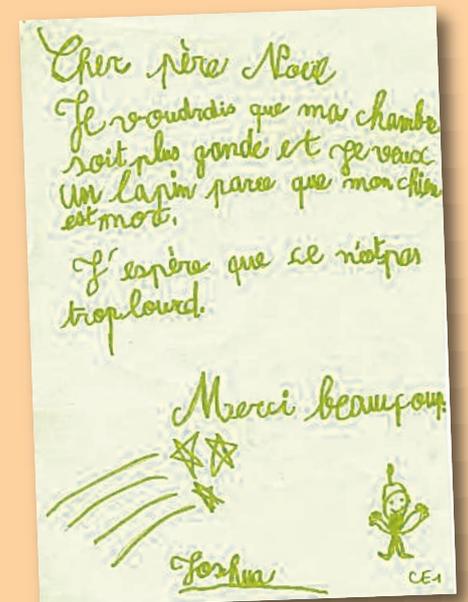
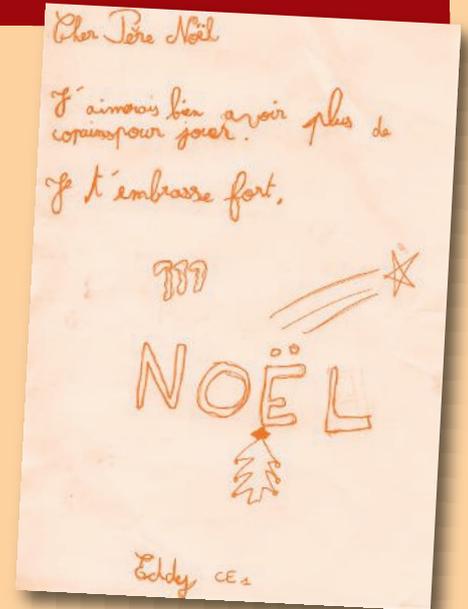


Si j'étais Noël,
Avoir un esprit de paix me serait utile,
Pour rassurer les gens du monde entier que ça se passera bien,
Impécablement et sans souci,
Nous devons garder **L**e calme qui règne, ce soir magique, qui
Unit tous les hommes de la terre,
Toutes les femmes aussi, et surtout les enfants,
Immortel est Noël,
N'importe qui a le droit de le fêter,
Souriez, car Noël n'est pas triste.

Noël est plein de splendeur,
Orange comme dans la cheminée, la chaleur,
Eclatant et pacifique,
Libre et magique.



Si seulement il y avait la paix sur Terre
 Et plus de misère
 Alors Noël serait un instant où tout le monde espère
 Vivre des millénaires
 En étant tous des frères
 Alors arrêtez les guerres !



Impôts locaux

Comme les feuilles mortes, les feuilles d'impôt tombent en automne dans nos boîtes à lettre, notamment celles concernant les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières). Quelques explications ou commentaires à ce sujet ne sont pas inutiles.

Le montant de ces impôts résulte de **3 données distinctes** :

1- La base d'imposition brute

Elle est calculée **par les services de l'État** (services fiscaux) à partir de la valeur locative des biens imposables, elle même calculée d'après les caractéristiques de l'immeuble.

Cette base d'imposition est revalorisée chaque année **par le Parlement au niveau national** (en moyenne la majoration annuelle se situe entre 1 et 2 %)

2- Les abattements éventuels (uniquement pour la taxe d'habitation)

- Certains sont **obligatoires** (abattements pour personnes à charge)

- d'autres sont **facultatifs** (abattement général et abattement spécial pour personnes handicapées).

Dans le cadre de l'Intercommunalité, le législateur a prévu qu'à partir de 2011, les taux d'abattement soient identiques pour la commune et pour l'intercommunalité. Les taux d'abattements identiques pratiqués **par Bédoin et par la CoVe** sont désormais :

. un abattement général de 5%

. un abattement de 10 % pour 1 ou 2 personnes à charge

. un abattement de 15 % pour les personnes à charge au-delà de 2

. un abattement spécial de 10 % pour les personnes handicapées

Ces abattements sont calculés non sur les bases d'imposition brutes mais sur une valeur locative moyenne fixée pour la commune.

3- Le taux d'imposition

Il est fixé **chaque année au moment du vote du budget par le Conseil municipal pour la part revenant à la commune.**

L'application de ce taux sur la base d'imposition (éventuellement diminuée des abattements prévus) donne le montant de la taxe pour la part communale.

Il est important de noter qu'une partie seulement des impôts locaux revient à la commune, l'autre partie revenant à d'autres collectivités locales **qui décident seules** du taux d'imposition qui leur est propre.

Il s'agit, pour la taxe d'habitation, de l'Intercommunalité (La CoVe) et pour les taxes foncières, du département.

La taxe sur les ordures ménagères quant à elle est versée intégralement à l'Intercommunalité qui assure seule cette compétence et fixe donc le taux d'imposition.

Pour que nos lecteurs puissent situer le niveau de l'imposition communale à Bédoin par rapport aux communes voisines, nous reproduisons ci-dessous un tableau donnant **les taux d'imposition communaux en vigueur en 2011** pour 10 communes de plus de 2000 habitants, proches de Bédoin (extrait de la revue municipale de Lorient du Comtat).

Vous pourrez constater que les taux d'imposition **de Bédoin, inchangés depuis 2001**, nous situent parmi les communes ayant les taux d'imposition les plus faibles (en 2^{ème} position pour la taxe d'habitation, en 7^{ème} pour le foncier bâti, en 2^{ème} pour le foncier non bâti).

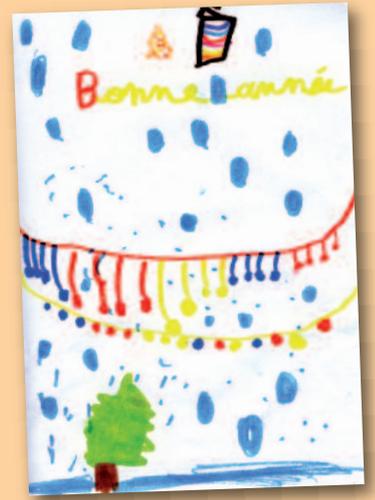
TAUX D'IMPOSITION

COMMUNES	TAXE D'HABITATION	TAXES FONCIÈRE	TAXE FONCIÈRE NON BÂTI
Aubignan	15.13 %	17.46 %	58.51 %
Beaumes	12.91 %	24.32 %	72,48 %
Bédoin	12.40 %	21.37 %	38.77 %
Malaucène	14.08 %	15.05 %	75.50 %
Caromb	13.38 %	18.13 %	50.64 %
Carpentras	18.11 %	26.82 %	66.81 %
Lorient	12.60 %	19.10 %	37.27 %
St Didier	10.13 %	16.60 %	57.26 %
Mazan	14.11 %	22.68 %	55.68 %
Mormoiron	12.49 %	17.41 %	48.00%

Pierre COLIN



JOYEUX NÖEL



La municipalisation de l'Office de Tourisme

Dès début 2012 l'Office de Tourisme de Bédoin, géré sous forme associative depuis sa création, deviendra un service municipal. Cette évolution, fruit d'une réflexion collective menée dès la fin de l'année 2010 par le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, en accord avec la municipalité, résulte d'un constat sur la transformation du rôle d'un office de tourisme dans une commune à vocation touristique comme Bédoin.

L'offre touristique d'hébergement et de service transite désormais essentiellement par Internet et non plus par courrier ou contact local. L'Office de Tourisme assure ainsi, principalement pendant la saison d'avril à octobre, un rôle d'information et de promotion au service des touristes en séjour ou de passage à Bédoin. La promotion de cette offre vers une clientèle internationale très large exige des moyens et des compétences qui dépassent ceux d'une association de bénévoles, quelles que soient les compétences des personnes en place.

Le développement touristique porte désormais sur un territoire (le Ventoux, le Comtat Venaissin, Avignon...) plus que sur une seule commune. La mutualisation des moyens mis en œuvre à cette fin au niveau intercommunal est incontournable, même si ses modalités ne sont pas aujourd'hui clairement définies.

La gestion associative suppose que l'association dispose d'une certaine autonomie financière et donc de ressources propres, ce qui n'est pas le cas pour l'Office de Tourisme dont les ressources propres (cotisations et ventes au comptoir) représentent moins du quart des recettes totales, l'essentiel de celles-ci étant constituées par la subvention municipale.

Le poste du personnel représente à lui seul 75 % des dépenses de fonctionnement de l'Office de Tourisme, alors qu'il s'agit d'une charge très inégalement répartie sur l'année.

C'est donc une étape nouvelle importante certes, qui, loin de remettre en cause le travail et les résultats obtenus depuis 50 ans par les bénévoles à qui nous exprimons ici notre reconnaissance, marque notre volonté d'un nouveau développement de l'action en faveur du tourisme.

L'Association « Office de Tourisme » a décidé, lors de son assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre, la dissolution et la liquidation de son actif et de son passif. La mairie assurera la poursuite des contrats actuels jusqu'à leur échéance ; si un excédent était constaté à la clôture des comptes il serait reversé à l'Association Départementale du Tourisme.

Bien entendu, le personnel salarié de l'Office de Tourisme, mesdames Magali Brun et Pilar Lopez, sera avec son accord intégré dans le personnel municipal. Elles continueront à travailler dans leurs fonctions actuelles durant une période de transition sur l'année 2012 tandis que sera mise en place progressivement au sein des services municipaux une nouvelle répartition des tâches et des responsabilités, prenant en compte les compétences de chacun pour assurer l'information, la communication et la promotion au service du tourisme et des habitants de Bédoin.

Pierre COLIN

Transfert provisoire des bureaux de la mairie

Compte tenu de l'avancement des travaux d'extension de la mairie, le transfert dans les bureaux provisoires sur le parking St Marcellin face à l'école maternelle est prévu les 12, 13 et 14 janvier 2012. Il concerne l'ensemble des bureaux actuellement situés dans l'hôtel de ville. L'accès du public aux locaux sera fermé ou limité aux urgences durant ces journées. Les horaires d'ouverture, les numéros de téléphone et de courrier électronique restent inchangés.

Le retour dans les locaux définitifs courant 2012 se fera dès que les travaux d'aménagement et de mise aux normes des locaux existants seront achevés. Vous en serez bien sûr informés dans un prochain numéro du Passadou.

Nous pouvons savoir compter sur votre compréhension pour la gêne occasionnée, notamment à l'occasion du déménagement qui peut entraîner un jour de fermeture de l'accès aux bureaux.

Inscriptions sur les listes électorales

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2011 auprès du service des élections de la Mairie, les inscriptions pourront être reçues uniquement jusqu'à 12h00 le 31 décembre, la Mairie fermant à midi le samedi. Pour cela, munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile et si possible de votre ancienne carte d'électeur.

Pour pouvoir voter en 2012 aux élections présidentielles les 22 avril et 6 mai et aux élections législatives les 10 et 17 juin, vous devez être inscrits sur les listes électorales avant le 31 décembre dernier délai. 2012 est une année de refonte électorale, c'est-à-dire que de nouvelles cartes d'électeur seront envoyées à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales de la commune.

Si vous avez déménagé, pensez à donner votre adresse complète afin que la carte d'électeur vous parvienne bien à temps. Pensez donc à signaler tout changement d'adresse ou de situation de famille au service des élections.

Nous vous rappelons que les élections se déroulent au Centre Culturel de BEDOIN.

Le service des élections

Les travaux à Bédoin

Les travaux déjà présentés ou annoncés dans le précédent Passadou, se poursuivent ou s'achèvent à Bédoin.

Sur le chantier de la Mairie, le nouveau bâtiment a atteint son fâche et la toiture est en voie d'achèvement. Les travaux se poursuivront en janvier par la pose des fenêtres puis l'aménagement interne, tandis que débiteront les travaux de réaménagement et de mise aux normes du bâtiment existant.



Le Syndicat des Rivières a enroché et sécurisé le lit de la Mède au débouché du tunnel au quartier du Pont.



Les travaux réalisés par le Canal de Carpentras et par le Syndicat des Eaux sur le chemin des Granges sont en voie d'achèvement : le coût de réfection de la chaussée après la fin des travaux sera assuré conjointement par la commune et par ces organismes.

Le Syndicat des Rivières a enroché et sécurisé le lit de la Mède au débouché du tunnel au quartier du Pont.

Les travaux de réhabilitation du petit patrimoine réalisés par les équipes d'Acare Environnement se sont poursuivis avec l'achèvement de la réfection du mur extérieur du cimetière. Ils ont également nettoyé et mis en valeur la source du BOUTIN sur le GR91 à l'ouest de Bédoin. Bravo aux équipes de l'Acare et à leur chef Philippe. Les mêmes équipes vont travailler sur le nettoyage et le débroussaillage de la colline St Antonin avant que soient entrepris l'aménagement et la mise en sécurité des principaux accès sur le site, qui doivent débiter début 2012.



Le parking créé à l'entrée de Bédoin sur la route venant de Carpentras a été végétalisé avec la plantation de 21 micocouliers.

Deux places de parking «handicapés» ont été créées face au cabinet médical.

Alain CONSTANT

Le séjour ski

Le service « Enfance et Jeunesse » organisera, pour sa quatrième année consécutive, son traditionnel séjour-ski du 26 février au 3 mars prochain. La destination 2012 nous conduira au Val d'Allos où nous pourrons dévaler les pentes des stations du Seignus, de la Foux et de Pra-Loup, sur l'Espace Lumière, aux portes du Parc du Mercantour. Ce séjour, agréé par « Jeunesse et Sports », sera encadré par Philippe et Chems, auxquels se joindra une animatrice, pour compléter l'équipe d'encadrement. Quatre journées pleines de ski alpin sont prévues au programme, elles seront ponctuées par une journée dite de détente, qui sera organisée avec les participants. Le coût a été fixé à 315 € pour les jeunes ne possédant pas leur matériel et de 275 € pour ceux ayant le leur. Vous pouvez, dès à présent venir inscrire votre enfant, auprès de Philippe, en Mairie, qui pourra vous fournir de plus amples renseignements sur cette prochaine aventure hivernale.

Le service «Enfance et Jeunesse»

Mémoire comtadine

Dans le cadre du projet « Mémoire Comtadine » initié par la CoVe, la Compagnie Cortina (association loi 1901) collecte des films de famille ou films amateurs qui ont été tournés dans nos communes. En échange, la Cie Cortina prend à sa charge le financement du transfert des films et remet une copie DVD au dépositaire. Le déposant récupère ses films, une convention est signée entre les 2 parties permettant d'utiliser les images.

L'opération lancée en 2007 a déjà réalisé une série de films documentaires et la collecte de documents photographiques et audiovisuels ayant trait à la mémoire collective dans certaines communes du Comtat.

C'est un programme d'une durée de 5 ans qui va intégrer les communes du piémont du Ventoux en 2012.

Pour lancer l'opération sur la commune de Bédoin, la Cie Cortina propose de venir nous exposer ce qui a

déjà été réalisé, au cours d'une **projection fixée au dimanche 29 janvier 2012 à 17h dans l'auditorium du Centre Culturel.**

Au fil de cinq épisodes, les villages de Beaumes de Venise, Gigondas, Lafare, La Roque Alric, Vacqueyras se racontent : le passage de la polyculture à la viticulture, la disparition des marchés vauclusiens, l'évolution de la consommation et de la production de vin...

La commission municipale « Culture et Patrimoine » vous invite à cette rencontre, qui intéressera autant les Bédouinains de souche qui pourront participer par leurs souvenirs à la recherche sur notre commune, que les résidents plus récents qui apprendront beaucoup sur leur commune d'élection. Entrée libre, verre de l'amitié.

Venez nombreux.

Brigitte COUTELEN

Festivités de fin d'année à Bédoin

Noël est bientôt de retour, la nouvelle année se profile déjà et le temps des fêtes qui les accompagnent a commencé. Après la Saint Nicolas avec une représentation d'un conte loufoque sur la légende de St Nicolas, une soirée calendale a eu lieu le vendredi 16 décembre à 18 heures dans la chapelle Notre Dame de Nazareth avec un concert de Noël chanté en provençal par l'ensemble vocal comtadin.

Le vendredi 30 décembre, le service culturel et patrimoine de la CoVe nous fera bénéficier d'une conférence intitulée « **Nicolas Saboly**, un comtadin chante Noël au XVII^e siècle » qui nous fera mieux connaître le grand avignonnais dont les Noëls sont toujours bien vivants dans la mémoire collective.

Cette conférence se tiendra à 17 heures au Centre Culturel, salle du « conte lu » - entrée libre

Enfin le dimanche 22 janvier 2012, à 14h30 au Centre Culturel nos amis de Mazan de l'association « Li Gens dou

Brès » nous présenteront **leur nouvelle pastorale** : « **Lou Pantaï de Bedigas** ». Il s'agit d'une création, ce qui est exceptionnel, d'une œuvre collective dont les auteurs et compositeur font partie de l'association mazannaise.

Gageons que cette pièce inédite alliant rire, émotion, passion, danses, dialogues savoureux et costumes comtadins sera désormais au rendez-vous traditionnel de la Pastorale - entrée 8 €, gratuit pour les enfants.

Notez également les dates de deux autres conférences données à Bédoin au Centre Culturel par le service culture et patrimoine de la CoVe :

Le dimanche 19 février à 17h sur l'histoire de l'aventure sportive au Mont Ventoux et **le dimanche 25 mars à 17h** sur les « Hommes de lettres et les hommes de sciences du Comtat ». Entrée libre pour ces manifestations.

La commission municipale « Culture et Patrimoine » qui a préparé ce programme festif et culturel pour petits et grands vous souhaite de très heureuses fêtes de Noël et de

Un automne festif à la bibliothèque municipale

L'automne a été rythmé par plusieurs animations à la bibliothèque.

Les enfants ont été gâtés puisque quatre « heures du conte » ont été programmées depuis début octobre émerveillant petits et grands. Vous n'y êtes jamais venus ? Rappelons que l'entrée est gratuite, la séance durant environ 30 mn, et qu'il s'agit d'histoires racontées par des conteurs et pas seulement d'une lecture de livres. Tout le monde y trouve son compte !



Théâtre « Un caprice » d'Alfred de Musset

Les animations originales autour des « Carnets de voyage » programmées début octobre ont ravi un public déjà conquis mais également attiré de nombreux curieux.

L'invitation au théâtre organisée tous les ans au mois de novembre par la bibliothèque, vous a transportés dans l'atmosphère du XVIII^e siècle avec « Un Caprice » d'Alfred de Musset.



Rando-lectures

Prenez déjà note des rendez-vous pour le début d'année. **Toutes ces animations sont gratuites :**

- **L'heure du conte** : les mercredis suivants : 18 janvier, 15 février, 14 mars et 11 avril à 17h, salle du Conte lu.
- **Rencontre avec Claude-Bernard Berkowitz** à la bibliothèque, vendredi 3 février à 18h30 : l'auteur, demeurant à Bédoin, présentera ses derniers ouvrages (romans régionaux, psychologie...). Vente de livres sur place.
- **Animation autour de Jean Giono** du 16 au 30 mars : exposition, film, conférence, jeux-concours et lecture.

A la découverte des trésors de la bibliothèque : le fonds « Provence »

Amoureux de la langue provençale, des traditions locales, ou simplement curieux de votre région, ce petit fonds, composé de près de 300 documents est fait pour vous ! La bibliothèque possède bon nombre d'ouvrages sur le Ventoux, sa région et son histoire, ainsi que des livres bilingues français-provençal et la collection complète des « Carnets du Ventoux ». Ne laissez pas ces trésors dormir sur les étagères !

Rappel du fonctionnement de la bibliothèque :

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont libres. L'inscription, gratuite pour les Bédouinains, est nécessaire pour emprunter les livres.

Un service de portage de livres à domicile fonctionne depuis plus de deux ans sur la commune. Il concerne les personnes isolées âgées ainsi que toute personne empêchée (dépendante des autres dans la vie quotidienne avec une difficulté pour se déplacer) même temporairement. Il est entièrement gratuit. Si vous êtes concerné ou connaissez une personne dans cette situation, contactez la Bibliothèque ou la Mairie.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15 h/18 h - Mercredi 10 h/12 h – 15 h/18 h - Jeudi et Vendredi 16 h/18 h - Samedi 10 h/12 h

Tél : 04.90.65.69.72. Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

Angélique BELLON et Muriel BIEOU

La Maison des Jeunes et de la Culture

Des opportunités pour tous à saisir en 2012

Il n'est pas trop tard pour rejoindre nos activités !

Jeunes ou moins jeunes, sportifs ou plus portés sur les loisirs créatifs, vous trouverez votre bonheur dans nos 30 activités réparties sur 60 cours dans la semaine, à des horaires diversifiés. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Véronique la secrétaire de la MJC au centre culturel.

GRS

Il n'est pas habituel de se présenter en compétition à finalité nationale en « Individuels ». Jusqu'à présent, nous avons préféré les équipes. Cette année, Emeline PODEVIN, titulaire du 5ème degré pouvait espérer se mesurer aux autres gymnastes de la région Languedoc Roussillon à laquelle nous sommes rattachés !

C'est donc avec une petite anxiété mais un bon programme qu'elle s'est présentée au concours départemental où elle s'est classée 2ème dans sa catégorie « excellence ». Ceci lui a ouvert les portes du concours régional où elle pouvait espérer une sélection nationale ! La marche était un peu haute et... vlan, impressionnée par l'ambiance et l'atmosphère de cette compétition elle en a oublié son enchaînement ! Alors bravo quand

même d'être allée à ce niveau et tous nos encouragements pour la prochaine fois !

Manifestations

18 mars 2012 : Course de brouettes sur le parking, route de Carpentras. Parcours enfants et parcours adultes. Concours, meilleur temps, costume, rigolo etc.

Assemblée Générale de la M.J.C

Elle s'est tenue le vendredi 21 octobre 2011 en présence de Monsieur le Maire de Bedoin, Luc Reynard et de Monsieur le conseiller Général, Max Raspail.

Le bureau de la M.J.C a été désigné à l'issue de cette Assemblée Générale

Présidente : Valérie Eysséric-Dauberte

Vice-Président : Frédéric Chauvin

Trésorière : Paulette Roels

Secrétaire : Marie-Josée Bianchi

CINEVAL

13 janvier 2012 :

- 18 h 15 : Happy Feet 2

- 20 h 30 : Les neiges du Kilimandjaro

Ludothèque

10 € d'adhésion par famille plus l'adhésion à la M.J.C.

Le mercredi de 9h30 à 12h00

Salle du Conte Lu

Le samedi de 10h00 à 12h00

Salle de T.P 2ème étage.

Venez découvrir avec vos enfants ces instants de bonheurs partagés.

Aide aux devoirs

Responsable Tuula Blancher
Renseignements au secrétariat de la

M.J.C

Vous pouvez être bénévoles pour aider les enfants, faites-vous connaître.

Vous souhaitez que nous aidions votre enfant, adressez-vous à la MJC.

La Boule du Ventoux

La Boule du Ventoux a tenu son assemblée générale le samedi 26 novembre dernier au Centre Culturel.

Composition du bureau 2012 :

Guy Mary, Michèle Massendes, Michel Coulomb, Jacques Pomian, Jean-Marie Faravel, Gérard Capoulade, Christophe Chaumard, Cédric Schifano, Irène Squartini.

Les concours sont maintenus pour 2012 comme en 2011 :

- les samedis à 14h30 - Pétanque montée 2 joueurs

- les dimanches à 14h30 - Pétanque mêlée 2 joueurs et pétanque mêlée 3 joueurs à partir de 36 participants

Malgré l'augmentation du prix de la licence à la Fédération, son prix reste inchangé au club. Notre club Jeunes reste à l'honneur dans toutes les catégories de la Région P.A.CA.

En 2012, le club Jeunes sera entraîné par Jean-Marie Faravel.

Tous nos jeunes représentent l'avenir de la pétanque qui deviendra un sport olympique.

Guy MARY

Les mot croisés d'Anne

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2		■						■	
3				■		■			
4			■				■		
5									
6			■				■		
7				■		■			
8		■						■	
9									

Horizontalement :

- Il a donné son nom à un hameau.
- Électriques parfois, mais ce ne sont pas des guirlandes de Noël.
- Conjoncture. Tout chamboulé.
- Peut dépasser 130 sans encourir de pénalités.
Hua en compagnie de « cons ». Il donne la fièvre.
- Un cri dans la nuit.
- Article d'ailleurs. Invite au départ. Demi-sommeil.
- Proie de chat. Constructeur de pyramide.
- Calibra exactement.
- Bien insérée.

Verticalement :

- Quand fourches et faux deviennent des armes.
- Accommoda à la mode provençale.
- Sa cure attire les pèlerins. Se répond à lui-même.
- Symbole chimique. Dans la sacoche du préposé.
Donné à l'orchestre.
- Moins fréquentes que les brebis près de la crèche.
- Chemin de halage. Doit se rendre à la fin. Petit élu.
- Diastase. Préposition.
- Le tiers et le quart sont peu enviables.
- Elle fait preuve de civilité.

Etat Civil

BIENVENUES :

Maxime CLAIR.....né le 02.11.2011
 Louna GUILLE.....née le 13.11.2011
 Lohan BARBIÉ SPINA.....né le 11.12.2011

FÉLICITATIONS:

Matthieu BINDEL et Nathalie REYRE.....le 22.10.2011
 Julien ALLEMAND et Sophie BULARDle 09.11.2011

DÉCÈS :

Gérard DEROUET (65 ans)le 31.08.2011
 Jean GERAUD (79 ans)le 25.09.2011
 Denise BAILLET épouse PILET (69 ans).....le 12.10.2011
 Virgin VARTANOUCHE vve ZEROUNIAN (98 ans) .le13.10.2011
 Max CHASTEL (72 ans).....le 13.10.2011
 Pietro FRANZA (84 ans).....le 27.10.2011
 Jean-Melchior GILLIOT (88 ans)le 04.11.2011
 Hans HOFMANN (80 ans).....le 17.11.2011
 Olivia LECLERCQ épouse DUPONT (47 ans).....le 04.12.2011

Remerciements

La rédaction du « Passadou » remercie tous les membres de la commission ainsi que les personnes ou associations qui, par des articles, des photos ou leur participation à la relecture des épreuves contribuent à la parution et à la qualité du journal municipal.

Un merci tout particulier aux enfants de l'école primaire et à leurs enseignants.

La rédaction

Calendrier des gardes des médecins BÉDOIN / VILLES-SUR-AUZON / MORMOIRON

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

17-18 décembre.....Dr BARNICAUD04.90.12.81.09
 24-25 décembre.....Dr GAUDET04.90.65.64.96
 31 décembre-1^{er} janvierDrDIETERLEN04.90.65.92.12
 7-8 janvierDr LUNADIER04.90.61.80.27
 14-15 janvierDr NADRA04.90.61.88.96
 21-22 janvierDr BARNICAUD04.90.12.81.09
 28-29 janvierDr DIETERLEN04.90.65.92.12
 4-5 févrierDr GAUDET04.90.65.64.96
 11-12 février.....Dr LUNADIER04.90.61.80.27
 18-19 février.....Dr NADRA04.90.61.88.96
 25-26 février.....Dr BARNICAUD04.90.12.81.09
 3-4 mars.....Dr DIETERLEN04.90.65.92.12
 10-11 mars.....Dr GAUDET04.90.65.64.96
 17-18 mars.....Dr LUNADIER04.90.61.80.27
 24-25 mars.....Dr NADRA04.90.61.88.96
 31 mars-1er avrilDr BARNICAUD04.90.12.81.09
 7-8-9 avrilDr GAUDET04.90.65.64.96

SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17 ou numéro européen 112

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE - Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237



E	E	R	T	S	A	C	N	E	6
S		A	S	E	L	A		I	8
I	E	P		E		T	A	R	7
O	D		E	T	I		L	E	6
T	N	E	M	E	L	U	L	U	5
R	O		A	P			I	Q	4
U	M	E		Q		S	A	C	3
O		S	E	A	I	R		A	2
C	N	A	N	B	A	N	A	E	1
I	H	G	F	E	D	C	B	A	

Solutions mots croisés

